

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 08594
Numéro SIREN : 882 678 865
Nom ou dénomination : 3i France SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 9101



2100911701



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 3i France SAS

Numéro RCS : 882 678 865

Numéro Gestion : 2020B08594

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 29-31 R DE BERRI
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R009101 (2021 9117)

Date du Dépôt : 21/01/2021

- Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 13/01/2021

Décision 1 : Nomination de commissaire aux comptes titulaire

fait à Paris, le 21 janvier 2021

DB: 13/01/2021 : DB

20B08594

3i FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 857.681 Euros

Siège social : 29-31 rue de Berri, 75008 Paris

882 678 865 RCS Paris

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 13 JANVIER 2021**

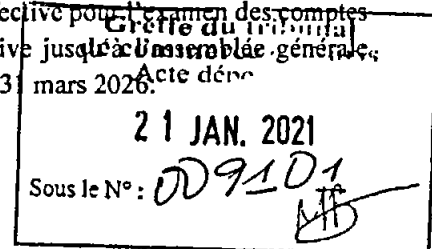
L'an deux mille vingt et un, le 13 janvier,

La soussignée, **3i HOLDINGS PLC**, société de droit anglais sous la forme d'une *public limited company* ayant son siège social au Royaume Uni, 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée au Registre des Sociétés (*Companies House*) sous le numéro 2591431, dument représentée à l'effet des présentes,

agissant en qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") propriétaire des 857.681 actions ordinaires composant l'intégralité du capital social et des droits de vote de **3i France SAS**, société par actions simplifiée au capital de 857.681 Euros, ayant son siège social au 29-31 rue de Berri, 75008 Paris et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882 678 865 (la "Société").

APRÈS AVOIR RAPPELÉ QUE :

- (A) Lors de sa constitution la Société n'a pas nommé de commissaire aux comptes.
- (B) Aux termes de la loi du 21 juillet 2019, les sociétés par actions simplifiées sont tenues de nommer un commissaire aux comptes si elles viennent à dépasser 2 des 3 seuils suivants, un chiffre d'affaires supérieur à 8.000.000 Euros hors taxe, un total de bilan de plus de 4.000.000 d'Euros et 50 salariés.
- (C) La Société devrait passer les deux seuils de chiffre d'affaires et de total du bilan dès la clôture de l'exercice en cours.
- (D) En conséquence, il est envisagé que l'Associé Unique procède à la nomination de KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes et que sa mission soit effective pour l'examen des comptes de l'exercice qui s'achèvera le 31 mars 2021 et se poursuivra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice achevé le 31 mars 2026.



ET APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- (a) du texte des projets de décisions soumises à l'approbation de l'Associé Unique par le président de la Société conformément à l'article L. 225-228 du Code de commerce ; et
- (b) d'une copie des statuts à jour de la Société,

A PRIS CE JOUR, A L'INITIATIVE DU PRESIDENT DE LA SOCIETE ET EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15.2 DES STATUTS DE LA SOCIETE, LES DÉCISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Désignation de KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes; et
2. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Désignation de KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes

L'Associé Unique, après avoir rappelé que la Société se trouvera dès la clôture du présent exercice dans l'obligation de nommer un commissaire aux comptes titulaire décide de désigner:

KPMG SA

775 726 417 RCS Nanterre

commissaire aux comptes inscrit au CNCC sous le numéro 90090019

ayant son siège social sis Tour Egho 2, avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex

en qualité de commissaire aux comptes:

Ce mandat prend effet immédiatement et courra jusqu'à l'assemblée générale qui aura à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au président de la Société ou à tout porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes décisions pour effectuer toutes formalités de dépôts ou de publicité prescrites par les lois et règlements applicables.

* *

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte pour être retranscrit sur le registre spécial côté et paraphé des décisions sociales de la Société et pour être signé par l'Associé Unique.


3i HOLDINGS PLC

représentée par Monsieur Jonathan Murphy

*Certifié conforme à l'original
le 15/1/2021*
